L'Abeille de la Nouvelle-Orléans.

BUREAUX: NO. 72 RUE DE CHARTRES.

NOUVELLE-ORLEANS.

DIMANCHE MATIN, 29 NOVEMBRE.

La Situation en France.

UNE LETTRE DE M. LABOULAYE.

M. Ed. Laboulaye, député de la Seine, vient d'adresser au *Journal des Débats* une lettre importante dont voici les principaux passages:

Nous sommes si peu démocrates, la Chambre a si peu été touchée au suffrage universel: cela alors cité la puissance des faits, et elle a pu croire, car il n'y a de publicité sérieuse que celle qui compte avec les faits existants: mais pourquoi n'agirait-elle pas le contraire d'aller jusqu'au bout? Est-il possible de soumettre le suffrage universel à une Chambre de privilégiés? Est-il possible de remettre la question du choix du gouvernement à des hommes que le pays n'a pas nommés, et qui ne le représentent pas? Non, un pareil projet n'est qu'un anachronisme; je ne puis pas croire que l'Assemblée se décide à le voter.

En regard de cette proposition inacceptable, qu'est-ce que demande la gauche? Que les pouvoirs du Président de la République soient organisés dans un esprit républicain; que le Président ne soit ni l'humble valet des Assemblées, ni leur maître; que l'avenir de la France soit assuré par une loi qui règle la transmission du pouvoir présidentiel: en deux mots, que la République, qui est aujourd'hui le gouvernement de fait, devienne le gouvernement de droit. Sont-ce là des prétentions de nature à effrayer l'opinion et à troubler le pays?

Comparons les deux systèmes, non en opposant théorie à théorie, République à monarchie, encore moins en prêtant les plus louches noirceurs à nos adversaires, et en nous réservant le monopole de toutes les vertus sociales. Restons sur le terrain de la vérité: jugeons l'arbre par ses fruits.

Supposons—ce qui malheureusement est peu probable—supposons que l'Assemblée, effrayée par les dernières élections, se prononce à son retour pour le projet républicain de M. Dufaure ou pour quelque projet de même espèce. Admettons que le gouvernement de la République soit la nécessité d'accréditer le clergé et le moyen qui serait l'effet d'une Constitution républicaine? Le pouvoir du Président en serait-il affaibli? Au lendemain du vote, il aurait cinq à six cents voix pour le soutenir. Le pays en serait-il troublé? Ce serait la première fois depuis quatre ans qu'il aurait un lendemain assuré. La France obtiendrait, ce qu'elle réclame depuis longtemps: un gouvernement qui ait fait pu lui-même et qui se sente à précient aux partis, parce qu'il est destiné à leur survivre. Que voyons-nous aujourd'hui? des prétendants qui, du dehors, gouvernent la France, choisissent des candidats, imposent leur opinion et préparent leur retour! En vérité, je ne comprends pas du pays qui puisse résister dix ans à un pareil régime.

La République reconnue, viennent les élections. Elles ne peuvent plus se faire sur un mot. Une fois que la République est devenue le gouvernement légal de la France, il n'y a plus de différence entre les ministériels de la première ou seconde heure. Les élections se font sur les questions particulières: réforme de l'impôt ou du régime douanier, liberté de l'enseignement, instruction obligatoire, nomination des maires, organisation de l'armée, etc. Ce sont là, sans doute, des questions qui intéressent au plus haut degré l'avenir du pays; mais elles ne touchent pas le gouvernement et ne mettent point la paix publique. Nous retrouvons là, à la tête de ces grandes constitutionnes; nous n'en sommes pas à nous demander si demain l'armée va pousser une révolution et tous les maux qu'amènent pareil coup.

Supposons, au contraire, que l'Assemblée adopte le projet de la commission. Rendez-vous est donné à tous les partis pour le 20 janvier 1880. Dites-moi, je vous en prie, ceux de la droite qui, en passant, le nom du Président, chaque partie ait droit d'arborer sa cocarde et de se compter: de soldats pour le jour de la bataille; c'est la guerre civile à l'état latent, c'est l'attache dans le cœur de la place. Que peut être le pouvoir du Président? Il ne peut pas faire l'abolition, dans de parfaites conditions.

"Ce sera six ans de trêve," nous disons-Non, la patience n'est pas la vertu des partis. Dès le lendemain du plébiscite de 1852, une foule d'Assemblée élective qui elle ne peut survivre longtemps au vote des lois constitutionnelles, on peut être sûr que les partis vont chercher le caractère d'un plébiscite. Le pays, qui a besoin d'un gouvernement, se trouvera en face de forme d'un gouvernement; il obéira à ses élus plutôt du Président. Si trouve alors que sont la personne du comte de Chambord, les dernières élections ont prouvé de force que la monarchie restaurée n'a pas pour elle la divinité des cœurs.

Les princes d'Orléans ont abdiqué tout le prétendant représentative, ne rallient au chef de la dynastie; il n'y a plus, aux prochaines élections, que deux partis, ou deux formes de gouvernement en présence: l'Empire et la République. Les ennemis n'hésitent: il n'a plus de terrain mouvé. Sous chaque bonnet du droit se dessine, et, au suffrage populaire, les partisans de l'Empire, et, au contraire, la République, on se déclarer prêts à accepter de la République, qu'ils traitent de chimère aujourd'hui. Franchement, il serait plus patriotique et il ne serait pas moins sage de se convertir que s'arrêtant. On saurait, du moins, l'honneur de sa conversion.

Si la majorité de la prochaine Assemblée est républicaine, dans quelle situation se trouvera le gouvernement? Si il fait la faute de s'engager dans la lutte électorale et de jouer son va tout contre la République, il est perdu. La majorité fera un ministère et des lois à son image. Elle ne laissera pas une grande chance, tenant l'autorité quelle aura reçu du pays. Pour être sûr, elle amènera à son gouvernement de la République, qui lui arrêtera, ou, du moins, qui lui fera